

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 11 MARS 2014 A 20 H 30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Quatorze, le **11 MARS 2014 A 20 H 30**

Extrait affiché le :
12 Mars 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.HUMBERT.

1^{ère} séance 2014.

Présents : M. HUMBERT Michel, Maire, M. CAJELOT Jacques, Mme MICHEL Irène, M. THOMACHOT Jean-Claude, Mme LAVAL Christiane, M. SALÉRIO Philippe, M. DAUTREY Roland, Adjoints.
Mme ABSALON Janine, M. BOURQUIN Jacques, Mme MATTERN Geneviève, M. SALTZMANN Michel, M. PIERRON Joël, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme TRAXEL Carina, M. PIERRAT Benoît, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme DUPONT Virginie, M. BANSEPT Daniel, Mme LECOMTE Chantal, Conseillers Municipaux.

Objet : Vente de la parcelle C 1204.

Absents : M. MOUGIN Patrice, M. POIROT Christophe, Conseillers Municipaux.

N°8/2014

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GÉROME Line	à	Mme MICHEL Irène
Mme BOULANGER Annie	à	M. HUMBERT Michel
Mme FOURNIER Danielle	à	Mme LAVAL Christiane
Mme VITRY Stéphanie	à	M. CAJELOT Jacques
M. DE ANGELI Jean-Pierre	à	M. BANSEPT Daniel
Mme CHOPAT Brigitte	à	Mme LECOMTE Chantal

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Virginie.

Le Maire propose au Conseil Municipal l'aliénation à Monsieur COLIN et à Melle BOURGUIGNON de la parcelle cadastrée section C n° 1204 de 220 m², située rue du Joly bois prolongée, au prix de 1 500 € : cette parcelle n'a aucune utilité pour la Commune, elle est contigüe à l'immeuble que les acquéreurs viennent d'acheter, le prix est conforme à l'avis des Domaines.

Le Conseil Municipal unanime,
En ayant délibéré,

Décide de l'aliénation de cette parcelle audit prix à Monsieur COLIN et à Melle BOURGUIGNON qui supporteront tous les frais.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,